



Harcèlement de demande d'amis

Par **JordanCj56**, le 16/08/2022 à 13:32

Bonjour.

Je suis un peu perdu. Cela fait des mois que je reçois des demandes d'amis sur 2 réseaux distincts : Facebook et Snapchat. Les demandes d'amis proviennent de la famille de mon ex petite amie . elle a 3 frères et 2 sœurs mais je reçois uniquement des demandes d'amis des frères, les 3. sur fb et snapchat. Alors sur Facebook j'ai pu régler les paramètres pour ne plus en recevoir mais sur snap c'est pas possible! à chaque demandes d'amis il y a juste ça! quand j'accepte pour voir (et c'est rare) il n'y a aucun message! Que des demandes d'amis incessantes qui perdurent depuis des mois. J'en reçois facilement une dizaine voir une quinzaine par jour et je sais que c'est ses frères car je les avais il y a longtemps sur ce réseau donc je connais les pseudo... j'ai des captures d'écrans des demandes d'amis et franchement j'en ai un bon paquet, je dois en avoir plus d'une centaine facilement. Sauf qu'elles sont supprimées et réitérées à chaque fois!

Impossible de régler les paramètres sur snapchat pour éviter ce problème, j'ai du changer de compte (en prenant un pseudo légèrement différent) et malgré ça on me retrouve et me rajoute encore et encore!

Est-ce une sorte de harcèlement ?

Puis-je porter plainte ?

Je me renseigne un peu partout. Certains m'ont dit que c'est pas du harcèlement car les demandes d'amis font parti des réseaux sociaux, et ce n'est qu'une demande d'amis, il n'y a pas de menaces ou d'injures donc ma plainte ira nul part...

J'aimerais avoir plusieurs aviss...

Merci !

Par **Visiteur**, le 16/08/2022 à 13:44

Bonjour,

C'est le principe même des réseaux sociaux que vous voulez constester....

Votre seul recours est dans les CGV du site.

Sinon, vous devez vous résoudre à ne plus les utiliser et communiquer uniquement dans la vraie vie avec vos vrais amis.

Par **Prana67**, le **16/08/2022 à 13:49**

Bonjour,

Une simple demande d'ami n'est certainement pas du harcèlement. De plus c'est un peu le principe des zero sociaux d'avoir des "amis", non ?

Seule exception que je verrais éventuellement c'est si ces personnes ont été condamné par la justice à des mesures d'éloignement. La vous pourriez éventuellement agir en justice si vous pouvez prouver que ce sont bien les personnes condamnés qui essaient de rentrer en contact avec vous.

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2022 à 13:51**

Bonjour

Vous pouvez tenter la plainte, mais elle n'aboutira pas je pense, car les demandes d'amis ne sont pas considérées comme du cyberharcèlement... Aucun échange, aucun propos injurieux

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 13:53**

Je suis d'accord qu'une demande d'amis n'est pas une preuve de harcèlement.

Mais une demande d'amis, réitéré plusieurs fois par jours annulée puis renvoyée au point que j'en ai plus d'une centaine en capture d'écran, ça c'est une pas du harcèlement du fait que c'est un comportement répété ?

Par avance, merci

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 13:56**

Pardon, j'ai oublié un passage. Ils m'envoient des demandes d'amis avec leurs pseudos mais ca m'est arrivé aussi d'en recevoir avec des faux comptes un peu insultant avec des pseudos un peu insultant. Après difficile de dire si ça provient d'eux ou non mais j'en ai déjà reçu quelques unes avec des pseudos ainsi dans le même laps de temps souvent..

après avec ces faux comptes il y en a pas beaucoup, en faisant un dépôt de plainte avec ça

comme argument ce serait peu aussi?

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2022 à 14:02**

Comme dit plus haut, essayez, vous verrez s'i y a suite !

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 14:04**

Je préfère avoir des avis de personnes qui s'y connaissent mieux que moi avant...

Donc selon vous, même une demande d'amis réitérée dans le temps plein de fois ça constitue pas un harcèlement? (vu que c'est répété)

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 14:04**

Sinon, que me conseillez vous?

Par **youris**, le **16/08/2022 à 14:08**

bonjour,

personnellement, je vous conseille de laisser tomber les réseaux sociaux, on peut vivre (et bien) sans eux.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2022 à 14:25**

Je témoigne, 2 de mes enfants ont fait l'expérience d'un été dans la "vraie vie" sans virtuel après avoir fixé un premier RDV en réel à leur amis.

Depuis, ils n'arrêtent pas . Loisirs loisirs loisirs

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 15:47**

Merci , je prends bonne note de vos conseils. Je pense faire ça et garder le strict minimum .

Mais avant j'aimerais comprendre en quoi ça constitue pas un harcèlement alors que c'est des faits qui sont répétés ? J'ai pas trop compris pourquoi ça pourrait ne pas constituer un harcèlement..

Par **Visiteur**, le **16/08/2022 à 15:50**

Plus d'infos ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247>

Vous y verrez la définition et aussi les conséquences "sur la santé physique ou mentale de la personne harcelée"

A part être agacé... y a-t-il vraiment un préjudice sur votre santé ? constaté médicalement ?

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 17:03**

Non pas de préjudice.

Il y aurait un préjudice, ce type de demande d'amis serait considéré comme harcèlement du coup si j'ai compris>?

Par **Visiteur**, le **16/08/2022 à 17:52**

Il n'est pas nécessaire d'avoir un préjudice pour porter plainte, mais si vous voulez un résultat, il faut quand même démontrer une nuisance et aussi une intention de nuire ...

Sinon ce sera classé sans suite.

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 20:04**

Merci pour votre réponse complète.

Désolé mais ce que j'ai du mal à comprendre c'est ça... on harcèle une personne avec beaucoup d'appels, de messages, je pense que la notion d'harcèlement est là enfin si la victime en a une certaine atteinte aussi.

Mais des demandes d'amis ! D'un côté je me dis que c'est bête car ça fait parti des réseaux et comme je l'ai dit, je n'ai jamais de messages injurieux ou de menaces.. mais d'un autre côté, c'est une action répétée, tout les jours quasiment..

J'ai dû recevoir facilement plus de 300 demandes d'amis venant des mêmes personnes au

cours des derniers mois...

Juridiquement parlant, c'est répréhensible ?

(En évitant de parler de l'atteinte physique/mentale après perso c'est pas mon cas c'est plus de l'agacement mais sur le long terme ça devient lassant, épuisant)

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2022 à 20:47**

Juridiquement parlant, c'est répréhensible ?

Je pense que vous avez la réponse !

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 20:59**

C'est oui ou non ?

J'ai l'impression que vous dites que ça l'est pas mais que ça l'est aussi d'une autre manière (en reprenant tout les messages), donc je sais pas trop où donner de la tête...

Par **Visiteur**, le **16/08/2022 à 21:11**

C'est le procureur qui décide de donner suite à une plainte ou de la classer. Ce n'est pas le rôle du forum.

Et ce serait bien que la modération efface les messages d'arnaque au prêt qui polluent et n'intéressent personne.

Par **JordanCj56**, le **16/08/2022 à 21:41**

Oui j'ai bien compris que c'est au procureur de donner suite.

J'ai bien compris qu'on doit prendre ma plainte si jamais j'y vais.

Sauf que le harcèlement repose sur la répétition ... moi je ne sais pas si c'est des demandes d'amis peuvent être considérées comme tel ou non... des messages injurieux à longueur de temps je me doute que oui mais là juste des ajouts sans message rien c'est ça que je ne sais pas si ca en est ou non.. une autre personne a dit qu'une "simple demande d'amis ne constitue pas un cyberharcèlement" d'accord... mais plusieurs, ça le devient ? où ça le devient si y a des insultes, menaces qui s'y accompagnent?

C'est simplement ça que je cherche à savoir depuis le début... et j'ai l'impression que vous

vous contredisiez...

ou alors c'est moi qui ait du mal comprendre, je ne sais pas

Merci

Par **JordanCj566_**, le **24/08/2022** à **11:06**

Bonjour,

Mon derni message pourrait avoir une réponse si possible ?

Comme dit plus haut, j'ai l'impression que vous vous contre disiez tous... un dit que c'est pas du cyberharcèlement, d'autres si, je comprends pas...

Par **Visiteur**, le **24/08/2022** à **11:38**

Il n'y a pas de réponse absolue.

Vous avez le lien qui explique la définition du harcèlement.

Il faut :

1/ répétition d'actes envers une victime

2/ impact sur la santé de la victime

3/ preuve que c'est la même personne auteur des actes répétés

Dans votre cas vous avez le critère 1, mais pas le critère 2 !

Pour le 3 je n'ai pas tout saisi (des pseudos ne prouvent pas l'identité de l'auteur)

Donc votre plainte n'a que **très peu de chances d'aboutir**. Mais personne ne vous interdit de la déposer.

Voilà.

Par **JordanCj566_**, le **24/08/2022** à **12:50**

Merci pour votre réponse complète!

Alors pourquoi m'avoir dit au tout début, vous même, "c'est le principe des réseaux sociaux que vous voulez contester"?

Par **Visiteur**, le **24/08/2022** à **14:35**

Bjr

Vous ne pouvez que bloquer une personne ou changer de compte.

En l'état actuel, sans échanges indésirables entre vous, avec menaces ou propositions malsaine, votre plainte n'aboutira pas.

<https://www.grazia.fr/dossiers/snapchat-mode-demploi-2/comment-bien-gerer-ses-contacts-sur-snapchat-196370.html>